



Saint-Jean-de-Vedas, le 8 juin 2023

Gepp-congé mobilité : halte aux pressions

Le SNJ tient à rappeler au directeur de la rédaction et à la Direction de Midi libre qui multiplient les messages menaçants en direction des journalistes et secrétaires que l'accord GEPP-Congé mobilité signé par les syndicats repose sur le seul volontariat.

Le premier dispositif, celui de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) est conclu pour une durée de trois ans (jusqu'au 30 septembre 2024) et s'applique à tous les salariés pendant cette période.

Volontairement, le SNJ a fait retirer de cet accord un paragraphe prévoyant des ruptures à l'initiative de la direction en cas de refus de mutation. Quant aux clauses de mobilité qui apparaissent dans certains contrats de travail des journalistes ou des employés, celles-ci sont le plus souvent contestables et non applicables.

Le deuxième dispositif concernant le volet « congé mobilité » qui concernent les départs des salariés (ruptures de contrat de travail) est lui aussi basé sur le seul volontariat. Cela a été écrit et redit.

Contrairement à ce qui était stipulé dans l'accord, prévoyant une réunion de bilan à l'issue de la période de déclaration, le SNJ n'a pas été sollicité ni informé d'un dispositif encadrant les mutations comme cela a été présenté aux salariés du siège et aux responsables d'agence, encore moins de l'établissement unilatéral de critères d'ordre, tel que cela est aujourd'hui évoqué. Ce nouveau dispositif digne d'un vrai PSE n'apparaît pas dans l'accord signé. Et à ce jour, la présentation de ces critères n'est pas inscrite à l'ordre du jour du CSE du 13 juin prochain. Le SNJ conteste donc les pressions exercées sur les salariés et les tentatives de culpabilisation de ceux qui ne se sacrifieraient pas spontanément.

Le ton, la violence des propos tenus par le directeur de la rédaction et le contenu de ce projet concernant des mutations contraintes dans le cadre de cette GEPP sont inacceptables. Ils creusent un peu plus le fossé, nourrissent la défiance entre la rédaction dans son ensemble et les instances dirigeantes de ce journal dont on aurait pu espérer un peu plus de souplesse et de finesse dans cette période si délicate. Quel est l'intérêt de ce passage en force ? Une situation qui met Midi Libre dans le rouge au niveau des risques psychosociaux qu'elle est censée prévenir.

Concernant les journalistes pigistes, le volontariat a été purement et simplement foulé aux pieds, certains d'entre eux se voyant poussés vers la sortie, sous peine de réduction drastique de leurs revenus.

Le SNJ alerte la direction sur les conséquences que pourraient avoir de telles manoeuvres sur les salariés. Si les pressions sur les salariés visés par des mutations contraintes persistent, le SNJ mettra tout en oeuvre pour faire respecter cet accord Gepp-Congé mobilité.

**Syndicat National des Journalistes – 33, rue du Louvre 75002
Paris – Tél. 01 42 36 84 23 – www.snj.fr
Section de Midi Libre – Le Mas de Grille 34438 Saint-Jean-de-Védas
Cedex – Tél. 04 67 07 67 07**

